



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 41203

Texte de la question

Sensibilisé par de nombreux exploitants agricoles de sa circonscription sur les difficultés liées aux obligations administratives de tous ordres qu'ils rencontrent, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales ce qu'il envisage de faire, notamment pour alléger les procédures de contrôle qui découragent les agriculteurs et ceux qui désirent exercer cette profession, concourant ainsi à lutter contre la désertification des zones rurales.

Texte de la réponse

Les exploitations agricoles font l'objet de divers dispositifs de soutien dont le montant a représenté 9,6 milliards d'euros en 2003. Ces dispositifs sont financés soit par l'État, soit par l'Union européenne. S'agissant de fonds publics, il convient de donner aux représentations parlementaires et aux contribuables toutes les assurances quant à leur bonne utilisation, afin d'éviter une remise en cause des dispositifs financés. La mise en oeuvre de ces derniers prévoit donc des contrôles : contrôles administratifs exhaustifs visant à vérifier l'éligibilité du bénéficiaire, contrôle par sondage sur un nombre limité d'exploitations afin de s'assurer du respect des engagements souscrits. La simplification administrative est une préoccupation constante du Gouvernement. Dans le souci d'alléger les contraintes pour les exploitants agricoles, un comité de simplification a été mis en place en 2002 au MAAPAR avec une participation des organisations professionnelles ; le résultat de ses travaux a conduit à des mesures de simplification : simplification du mode de calcul de certaines aides, dossier commun pour plusieurs mesures, guichet unique de dépôt pour certains dossiers, paiement en une fois de la dotation jeunes agriculteurs, etc. En outre, un comité permanent a été mis en place afin d'examiner les nouvelles procédures mises en oeuvre au regard des exigences de la simplification administrative.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41203

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4350

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6608